

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP

PROJET
DUMENT DE TRAVAIL

Mairie
Avenue Souzenac
34880 St Clément de Rivière
Tél. 04 87 02 08 08

Charge d'étude :

Commune de Saint Clément de Rivière

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Zonage - Plan secteur centre

Echelle : 1/2500ème

LES MATELLES 3.3a
PRADES-LE-LEZ
3.3c
MONTFERRIER-SUR-LEZ
3.3b
CARELIS
MONTPELLIER

Prescription de la révision du POS et élaboration du PLU : DCM du
Arrêt du projet de PLU : DCM du
Approbation du PLU : DCM du

Etudes et conseils en
URBANISME
ENVIRONNEMENT
AMÉNAGEMENT
LA PLAN-S&M
1706 avenue de Monsieur Teulé
34270 Montpellier
Tel Fax : 03 99 993 004
E-mail : h.jarg@orange.fr

Cadastre numérique
source DGFIP 2015

Système de coordonnées
RGF93 - Projection Lambert 93


Avec le concours de :

SPI
GRAPHIC

Société de services
Plans d'urbanisme
Tél : 04 67 12 04 63
Mobile : 06 99 14 54 31
E-mail : spi.graphic@wanadoo.fr

3.3b

Ref : sor247a17_0359
5 juin 2017



- #### LEGENDE
- ##### PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.
- Limite de zone et de secteur.
 - Espace boisé classé (EBC) au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme
 - Emplacement réservé : ouvrage public, installation d'intérêt général.
 - Emplacement réservé pour création de voie ou passage public.
 - Emplacement réservé pour élargissement de voie ou passage public.
 - Zone non aedificandi de 100 mètres autour de la station d'épuration des eaux usées
 - Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) (cf. pièce n°2.2)
 - Haies ou alignements d'arbres protégés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
 - ★ Élément bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Arbres isolés protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Trame paysagère
 - Trame écologique (article L151-23 du Code de l'urbanisme)
 - Liaison douce à créer ou à conforter
- ##### Bruit des transport terrestres, classement sonore des voies routières
- Limite du périmètre d'isolement acoustique.
- catégorie 2
 - catégorie 3

- ##### Zones inondables
- Bassin versant du Lez
- Rn Zone Rn
 - Rp Zone Rp
 - Ru Zone Ru
 - Bu Zone Bu
 - Z1 Zone Z1
 - Z2 Zone Z2 : le reste de la commune
- Report indicatif, se référer au dossier du PPRI approuvé par A.P. du 28 février 2013